

Communiqué de Presse



SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42

Vers un meilleur accès au logement et à l'hébergement avec **L'équipe juridique mobile**

Jeudi 19 juillet 2018

La Ville et le CCAS de Grenoble ont fait de l'accès aux droits et la lutte contre le non recours une priorité municipale. Cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration d'un plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non recours annoncé lors du forum pour l'accès aux droits tenu les 16 et 17 février 2017. Ce plan comporte aujourd'hui 17 actions et parmi elles, la plateforme www.solidarites-grenoble.fr et **la mise en place d'une équipe juridique mobile, soutenue par le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon.**

De nombreux partenaires ont participé à la construction de l'équipe juridique mobile : l'Université Grenoble Alpes et sa faculté de droit (via le Master II Contentieux des Droits fondamentaux) ; la Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS) ; le comité de suivi Isère du DALO DAHO porté par l'association « Un toit pour tous » ; l'Ordre des Avocats de Grenoble, l'Institut des Droits de l'Homme (association d'avocats rattachés au barreau de Grenoble) ; le CCAS et la Ville de Grenoble.

Sa mise en œuvre a été souhaitée suite aux constats faits localement et nationalement, d'une application insuffisante de la Loi de Droit Au Logement Opposable (DALO) et Droit A l'Hébergement Opposable (DAHO) au regard de l'augmentation du nombre de ménages reconnus prioritaires.

L'équipe juridique mobile se donne pour objectif de contribuer à rendre effectifs ces droits pour tous en activant plusieurs leviers : **formation** auprès des acteurs accueillant des publics et constituant des dossiers DALO ou DAHO, qu'ils soient sédentaires ou itinérants ; **ressource et conseil** auprès de ces acteurs afin de répondre à leurs interrogations au moment de constituer un dossier DALO ou DAHO ; **« maraude »** consistant à aller à la rencontre des publics potentiellement éligibles en complémentarité des maraudes associatives ou institutionnelles existantes ; **émission d'un avis d'opportunité** sur le déclenchement d'un contentieux suite à une décision défavorable de la commission de médiation, si celle-ci était juridiquement infondée.

Lancée en avril 2018, l'équipe est désormais au complet, avec un chargé de mission accès aux droits et coordinateur de l'équipe, deux juristes de la fac de droit, une écrivaine publique, une travailleuse sociale et une travailleuse paire.

L'équipe a mené ses premières actions : demandes de retours gracieux, dossiers de recours DALO...